

# LE PROBANT

Revue juridique et financière depuis 2002  
Guadeloupe - Saint Martin - Saint Barthélemy

## L'usage des réseaux sociaux en 2023 aux Antilles-Guyane



9 771966 696903

VENDREDI 3 FEVRIER 2023 - Numéro 965 - 0,30 €

# Abonnement **intégral**

## LE PROBANT

Revue juridique et financière depuis 2002  
Guadeloupe - Saint Martin - Saint Barthélemy

### SUR PAPIER + NUMÉRIQUE



# 15€ par an

Le Probant **version papier**  
directement chez vous, chaque semaine



Le Probant **100% numérique**  
sur tablette, mobile et ordinateur

**Abonnez-vous en ligne sur notre site : [www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr) (paiement CB sécurisé)  
ou renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné de votre chèque à :**  
ALFA ÉDITIONS - Tour Massabielle - Rue Massabielle - 97110 POINTE-A-PITRE

M<sup>me</sup>    M<sup>r</sup>    Société

Nom : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Identifiant : ..... Mot de passe : .....

**Le Probant - Chaque vendredi - Toutes les infos**

# LE PROBANT

Revue juridique et financière depuis 2002  
Guadeloupe - Saint Martin - Saint Barthélemy



Le mouvement de grève d'agents EDF en cours en Guadeloupe depuis environ six semaines va se poursuivre, les agents mobilisés ayant "décidé de poursuivre la grève pour 20 jours calendaires", selon un courrier communiqué par la branche énergie de la CGT Guadeloupe (CGTG).

Le conflit social, focalisé sur de "graves manquements de l'employeur en matière de respect du code du travail" selon Jimmy Thélémaque, secrétaire général de FE-CGTG, semblait pourtant proche de déboucher sur un accord, avec "18 points" satisfaits "sur les 19 revendiqués" selon la direction d'EDF PEI.

"Là où il est apparu que nous étions en écart avec le droit du travail, nous avons rectifié", a affirmé à l'AFP Erwan Collet, le directeur d'EDF PEI, filiale d'EDF dont la centrale thermique produit une large partie de l'électricité de l'île.

Reste cependant un point noir dans les négociations : "l'indemnisation des agents dont les statuts et contrats n'étaient pas en règle avec le droit du travail, notamment sur les cotisations retraites", explique M. Thélémaque, qui demande à la direction un relèvement des salaires ou des promotions pour compenser le manque à gagner des années précédentes, qui relève selon lui d'un "délit".

Depuis le début de la grève, des délestages sont réalisés chaque soir et parfois en journée pour maintenir l'équilibre du réseau électrique en Guadeloupe. Par conséquent, des dizaines de milliers de foyers guadeloupéens sont privés d'électricité "une à deux heures par client" selon EDF PEI.

Bonne lecture

## Société

4

**Claudia Ledezert**

- Quel usage des réseaux sociaux en 2023 aux Antilles-Guyane ?
- En Guadeloupe le surendettement touche davantage les mères célibataires

## Annonces légales

7

## Entreprises

8

**Fanny Fontan, Claudia Ledezert**

- Les nouvelles règles de l'assurance chômage ne s'appliqueront pas en outre-mer
- Plus que quelques jours pour candidater à la 3e édition des Talentueuses

Contactez nos  
journalistes

Claudia Ledezert :

0690 17 32 37

Fanny Fontan :

0641 75 64 76

## LE PROBANT

Revue juridique et financière depuis 2002  
Guadeloupe - Saint Martin - Saint Barthélemy

est en kiosque  
chaque vendredi

Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h  
et de 13 h à 17 h.



Revue le Probant - Hebdomadaire d'information juridique, économique, financier et administratif de Guadeloupe publié le vendredi.

VENDREDI 3 FEVRIER 2023 - semaine 5 - N° 965

0,30 € PU TTC - 15,00 € TTC par an pour 52 numéros.

CPPAP : 0625182820 - ISSN : 1965 063X SPEL : 0965 Z

96545 Editeur Imprimeur : ALFA Editions - EUURL DE

PRESSE au capital de 5 000 € - Tour Massabielle - Rue

Massabielle 97110 POINTE A PITRE -

RCS PAP : 2002 B 965 - SIRET : 444 150 460 00020 -

APE : 5965 Z. Tél : 0590 22 24 39.

Courriel : leprobant@orange.fr

Site Internet : <https://www.leprobant.fr>

Directrice de publication : Florence Moulin

Journalistes Rédaction / Photos / Images : Claudia

Ledezert, Fanny Fontan - AFP

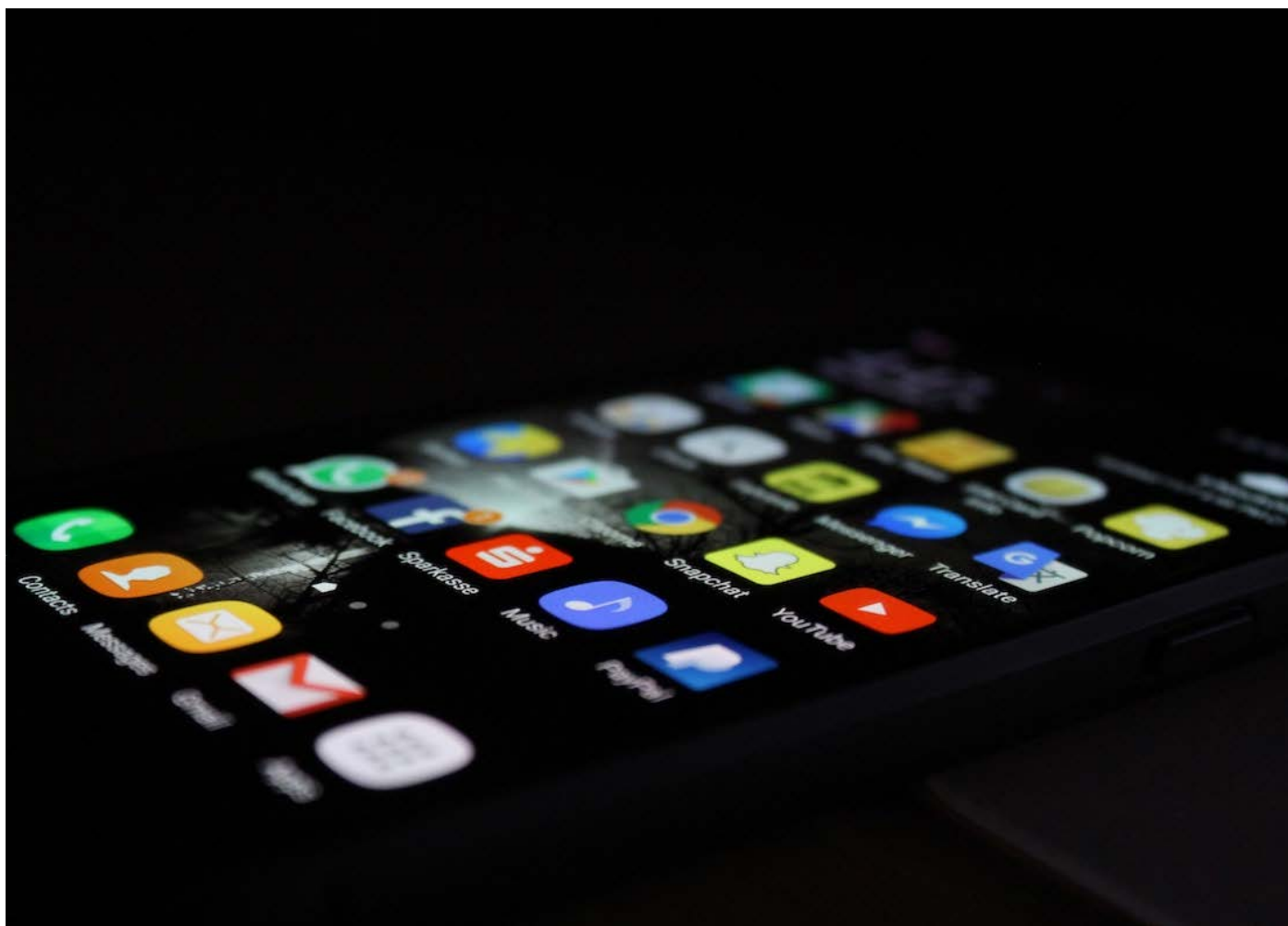
Vente sur abonnement.

Dépôt légal dès parution. Papier norme FSC.



# Quel usage des réseaux sociaux

Claudia Ledezert



© Rami Al-zayat via Unsplash

***Ils font partie de notre quotidien, que ce soit pour échanger avec nos proches, s'informer, trouver un travail, vendre ou faire des achats, les réseaux sociaux sont devenus incontournables et gagnent chaque année en popularité. Aux Antilles-Guyane Whatsapp fait la course en tête, au coude à coude avec Youtube, le groupe Meta résiste face à la formidable ascension du chinois Tiktok. Des usages recensés par l'agence de formation digitale Awitec présente aux Antilles-Guyane.***

Le classement des réseaux sociaux reste pratiquement inchangé dans nos territoires par rapport à 2022, il s'affine néanmoins grâce aux données récoltées par Awitec l'agence de formation digitale présente aux Antilles-Guyane, que ce soit via les régies publicitaires ou les études de Médiamétrie.

Deux réseaux sociaux font la course en tête aux Antilles-Guyane : Youtube et Whatsapp. Ils comptabilisent 59% du taux d'usage, soit 174.000 utilisateurs mensuels en Guyane, 78% de taux d'usage en Guadeloupe et en Martinique, soit 290.000 utilisateurs mensuels. Alors que dans l'hexagone, Youtube dépasse Whatsapp avec 78% de taux d'usage (soit 52 600.000 utilisateurs) contre 57% de taux d'usage pour Whastapp (soit 38 600.000 utilisateurs).

Si Whatsapp qui appartient au groupe Meta (Facebook, Instagram) est la messagerie numéro 1 incontestée partout en France, son importance est plus marquée aux Antilles-Guyane. Son rôle social est indéniable, cela s'est notamment vérifié durant la crise sanitaire avec la diffusion d'informations en tous genre, dont de nombreuses "fake news". Il existe également de nombreux fils d'informations, des discussions officieuses avec des messages transférés et re-transférés à l'envi. Certains pourraient argumenter que Whatsapp n'est pas un réseau social Awitec note que l'application développe des fonctionnalités qui l'en rapproche. "Whatsapp a récemment mis en place des fonctionnalités pour devenir de plus en plus légitime en tant que réseau social. Sur la plateforme, l'onglet communautés permet de créer un espace centralisé pour les discussions de groupes liés. Il y a également une augmentation du nombre maximum de membres par groupe à 1024 et les groupes d'annonces peuvent contenir jusqu'à 5000 membres. Les modifications des conditions d'utilisation de Whatsapp ont pu laisser présager une perte d'utilisateurs en faveur des alternatives comme Telegram ou Signal, cependant il semble que Whatsapp n'ait pas connu de baisse significative", indique l'agence de formation digitale.

Youtube, l'autre réseau social en tête aux Antilles-Guyane, est davantage considéré comme une plateforme de visionnage de vidéos que comme un réseau social. "Cependant, en début d'année 2023, Youtube continue de mettre à jour sa plateforme pour améliorer les interactions entre les créateurs de contenu et les utilisateurs. L'objectif final de ces améliorations est de permettre à tous les utilisateurs d'avoir des pseudos, comme c'est le cas sur la plupart des grands réseaux sociaux.

Ainsi, il devient de plus en plus évident que Youtube se positionne comme un réseau social à part entière”, précise Awitec.

Sur la troisième marche du podium figure Facebook, le réseau social généraliste qui résiste. Il comptabilise 30% de taux d'usage, soit 88.600 utilisateurs mensuels en Guyane, 47% de la population guadeloupéenne l'utilise soit 175.400 utilisateurs mensuels, il rassemble 152.200 utilisateurs en Martinique soit 43% de la population. Ce réseau social est davantage utilisé dans l'hexagone, 48% de la population s'y connecte au moins une fois par mois. Le nombre d'utilisateurs est toutefois en baisse -4% en Guyane, -3% en Guadeloupe, -2 points en Martinique et dans l'hexagone. “Courant d'année 2022, le groupe Meta a confirmé pour la première fois la perte d'utilisateurs, notamment aux États-Unis. Les données que nous avons récoltées, issus de la plateforme publicitaire Meta Ads, semblent montrer le même phénomène également en France. Toutefois, en ce début d'année 2023, Facebook résiste bien et est toujours, de loin, le premier réseau social généraliste, un réseau social qui semble avoir atteint la maturité et peine à continuer à croître. Il est à noter que si l'on prend les 4 plateformes du groupe Meta (ancien nom du Groupe Facebook) où sont diffusées des publicités, à savoir Facebook, Instagram, Facebook Messenger et Facebook Audience Network (c'est-à-dire, le réseau de sites web partenaires de Facebook), nous atteignons 45 700.000 utilisateurs mensuels tous les mois en France. Cela revient à dire que le levier de la publicité Meta Ads permettrait de toucher tous les mois environ 67% de la population de la France, ce qui est considérable”, établit Awitec. Dans nos territoires, Facebook est principalement utilisé par les plus de 25 ans, dont 29% des plus de 55 ans en Martinique et 25% des plus de 55 ans en Guadeloupe. Les plus de 55 ans correspondent à la tranche d'âge la moins représentée sur Facebook chaque mois en Guyane. Contrairement aux autres territoires, où cette tranche d'âge est la plus représentée en général.

Instagram est utilisé par 29% des guyanais, 42% des guadeloupéens, 40% des martiniquais. Dans l'hexagone, Instagram est utilisé mensuellement par 36% de la population. Les femmes y sont plus actives que les hommes, les 13-24 ans y sont les plus actifs, une utilisation qui diminue à mesure que la tranche d'âge augmente.

Concernant Messenger, l'autre messagerie instantanée du groupe Meta, maintenant détachée de Facebook, son nombre d'abonnés baisse en 2023 par rapport à 2022.

Son taux d'usage est de 19% en Guyane, soit 2 points de moins qu'en 2022, 28% des guadeloupéens utilisent Messenger, des données en baisse de 2% par rapport à l'an passé. 25% des martiniquais utilisent Messenger en 2023, une perte de 2 points par rapport à 2022.

Le réseau social professionnel LinkedIn réunit lui 11% de la population guyanaise, 24% des guadeloupéens l'utilisent, c'est 2 points de plus qu'en 2022, il est utilisé par 23% des martiniquais, soit un nombre stable par rapport à l'an passé. “Le réseau professionnel est plébiscité par les 25-34 ans, car c'est un formidable générateur d'opportunités pour le business et la carrière, notamment pour la recherche d'emplois”, expose Awitec.

La plateforme Snapchat Ad ne fournit pas de données pour les Antilles-Guyane. Les derniers chiffres à propos de l'utilisation de cet outil très prisé par les jeunes remontent à 2019. À l'époque le réseau social comptait 7% d'utilisateurs en Guyane, 7,5% en Guadeloupe et 10% en Martinique. D'après Awitec, le nombre d'abonnés à Snapchat aurait considérablement augmenté dans nos territoires. L'agence de formation estime à 27% le nombre d'utilisateurs en Guyane, 26% en Guadeloupe et 25% en Martinique. “En France hexagonale, Snapchat occupe la 5ème place dans le classement des réseaux sociaux les plus populaires, derrière Youtube, Whatsapp, Facebook et Instagram. Il attire chaque mois 35% de la population française sur sa plateforme, soit 23 800.000 utilisateurs mensuels”, peut-on lire.

## TikTok : croissance la plus rapide en 2023

Awitec ne dispose pas non plus de données sur le réseau social chinois pour les Antilles-Guyane, l'agence se réfère aux données de l'hexagone pour anticiper sa popularité en 2023. “En France, TikTok est le réseau social en croissance la plus rapide, classé 7ème en termes d'utilisateurs mensuels en 2022 et a dépassé LinkedIn en 2023. En France Hexagonale, TikTok compte 32% de la population, soit 21 580 000 utilisateurs mensuels, enregistrant une croissance de 10 points par rapport à 2022. La croissance constante de TikTok laisse présager qu'il pourrait dépasser des réseaux tels que Messenger, Snapchat ou même Instagram d'ici 2023. Cependant, de plus en plus d'États, notamment les États-Unis, cherchent à réglementer son utilisation, il est possible que la France suive cette tendance en 2023”, indique Awitec. TikTok est très populaire chez les 13-24 ans, une tranche d'âge très représentée en Guyane, ce qui laisse à penser que le réseau social y est très populaire.



Saisir son annonce légale en ligne en 3 étapes

- 1 Choix du modèle
- 2 Saisie en ligne
- 3 Paiement sécurisé

Attestation de parution dans votre boîte mail

Sur. simple, rapide *C'est ici !*

**Saisissez votre annonce légale sans vous déplacer !  
Grâce à nos formulaires pré-remplis**

**Simple - Facile - Paiement sécurisé  
Votre attestation de parution envoyée immédiatement par mail**

**Rendez-vous sur notre site !**

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

## En Guadeloupe le surendettement est moins important que dans l'hexagone, mais touche davantage les mères célibataires

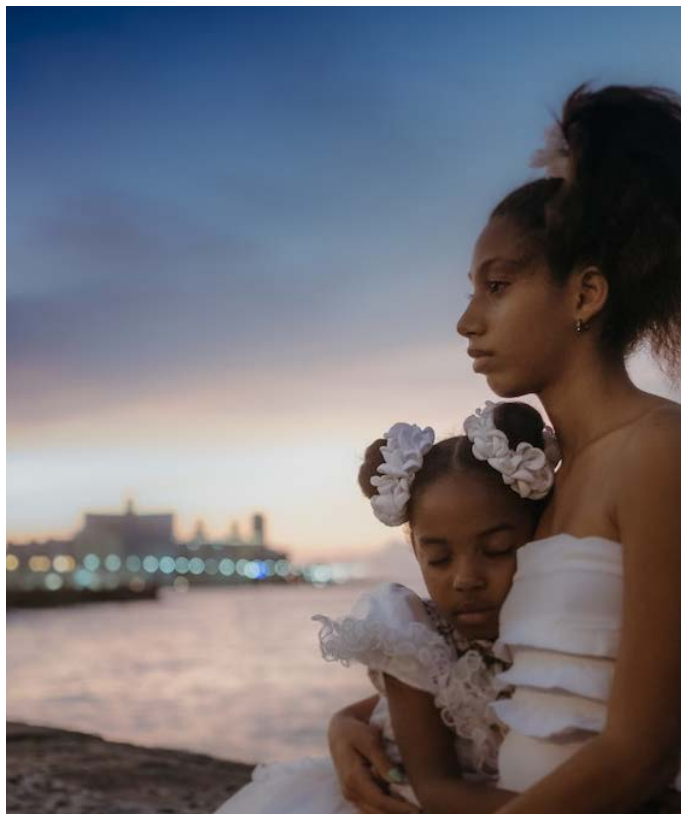


Photo © loli mass via Unsplash

**Malgré la crise sanitaire, le surendettement en Guadeloupe n'a pas pris d'ampleur en 2021, mais il touche davantage les femmes seules avec enfant(s) comparativement au reste du pays, d'après une récente note de l'IEDOM. Toutefois, l'archipel semble enregistrer un « effet de rattrapage » du nombre de dossiers déposés en 2022, après deux années de crise sanitaire et dans un contexte d'inflation.**

Le surendettement est l'incapacité pour un ménage de faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires et non bancaires (en particulier ses charges courantes : eau, électricité, loyer, impôts, etc...). En 2021, le surendettement n'a pas pris d'ampleur en Guadeloupe, 379 dossiers ont été déposés auprès de la commission de surendettement contre 421 en 2019, alors que sur les 10 dernières années 340 dossiers sont déposés chaque année. Dans les DOM et dans l'hexagone, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement croît respectivement de +14,6% en 2021 et de +11,2% par rapport à 2020 (320 dossiers déposés), mais reste en deçà des niveaux de 2019 (respectivement -10% et -15,5%).

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) explique cette diminution du taux de dépôt de dossiers en 2020 par des difficultés matérielles rencontrées par les débiteurs dans leurs démarches pour la constitution de leur dossier, en raison des restrictions sanitaires et des confinements. « Au mois d'avril 2020 par exemple, seuls 6 dépôts ont été enregistrés, soit un niveau historiquement bas », indique l'Institut.

La proportion de surendettés en Guadeloupe est traditionnellement plus faible que dans l'hexagone. « En 2021, le nombre de dossiers déposés pour 100.000 habitants de 15 ans et plus s'établit à 122 en Guadeloupe, contre 146 dans les DOM et 225 en France hexagonale. Cet écart de 1 à 2 peut sembler paradoxal, d'autant plus que le niveau de vie de la population guadeloupéenne est inférieur à celui de la France hexagonale (le PIB par habitant s'établit à 23.739 euros en Guadeloupe contre 36.661 euros au niveau national en 2021) », expose l'IEDOM. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : entraide familiale importante, le « souci d'image » lors du dépôt de dossier, le manque de connaissances sur le traitement des personnes surendettées, la crainte des saisies en cas de divulgation du patrimoine et la difficulté à réaliser des démarches administratives sont plus prégnants en Guadeloupe que dans l'Hexagone, d'après l'IEDOM.

La fragilité financière est souvent à l'origine des situations de surendettement en Guadeloupe où la précarité est plus marquée que dans l'hexagone (7 foyers sur 10 ne sont pas imposables, le revenu fiscal déclaré est en moyenne 1,5 fois inférieur au niveau national, près de la moitié de la population déclare un revenu annuel inférieur à 10.000 euros -contre 22,7 % en France hexagonale-, 19,1% des guadeloupéens bénéficient de prestations sociales, ce qui en fait le département où le nombre de bénéficiaires est le plus élevé, etc...). « De plus, 70% des personnes surendettées en Guadeloupe vivent en deçà du seuil de pauvreté nationale », rappelle l'IEDOM. Par ailleurs, 35,1% des familles surendettées sont monoparentales (20,7% dans l'hexagone et 32,1% dans les DOM), souvent des femmes avec enfant(s) (33,5%). 72% des personnes surendettées sont des femmes âgées de 25 à 54 ans. « Par comparaison, il y a dix ans de cela, les surendettés étaient davantage en couple (39,1% contre 31,3 % en 2021) et la proportion de femmes était moindre, bien qu'elle restait significative (62,9% contre 69,9% en 2021) », peut-on lire sur la note de l'IEDOM. En Guadeloupe, les surendettés sont principalement des locataires, quand bien même il y a davantage de propriétaires que dans l'hexagone. Leur capacité de remboursement est limitée, voire nulle, les dettes sont en majorité des dettes à la consommation.

### Un effet de rattrapage en 2022 ?

Fin septembre 2022, le nombre de dossiers déposés était de 369, soit 25,9% de plus qu'au cours de la même période en 2021. « Toutefois, au 3ème trimestre 2022, les indicateurs de vulnérabilité des ménages et les remboursements de crédits par ces derniers ne se dégradent pas. Même si l'on assiste depuis mi-2022 à une remontée des inscriptions au Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers et au Fichier Central des Chèques, les niveaux observés sont inférieurs à ceux d'avant crise. Ces éléments témoignent d'une dégradation de la situation financière des ménages, sans doute liée à la baisse du pouvoir d'achat (inflation) et à l'abandon de certaines mesures prises par l'État pour maintenir les revenus et prévenir les difficultés financières des ménages durant la crise sanitaire. Toutefois, les dépôts de dossiers de surendettement rapportés à la population restent inférieurs à ceux observés dans l'Hexagone, même s'ils se rapprochent », conclut l'IEDOM.



# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe.  
En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## CONSTITUTION

FC07138



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

## AVIS DE CONSTITUTION

ACTE : SSP du 30/01/2023 - FORME : SAS - CAPITAL : 1 000 € - DENOMINATION : KONT'NEUR - SIEGE : 9A Résidence Nemo - Roujol 97 170 PETIT-BOURG - OBJET : Négoce, import/export, achat, vente et location de conteneurs et de tous engins servant au transport de marchandises réparation entretien et nettoyage intérieur et extérieur de conteneurs, de caisses mobiles et de tous autres matériels roulant manutention conservation, magasinage, stockage, le suivi et gestion administrative notamment pour le compte de tiers de toutes marchandises, de conteneurs ou de caisses mobiles ; Négoce, import/export, achat, vente de tous articles de quincaillerie, matériaux de construction, VRD et pour tout autre corps d'état, de tous matériel d'équipement industriel, agricole, tourisme, bâtiment et travaux publics et de tout autre matériel roulant et non roulant ; ainsi que toutes opérations se rattachant à cet objet - DUREE : 99 ans - PRESIDENT : Madame Marthe ADOLPHE épouse BILLY, Née le 30 juillet 1956 à TROIS RIVIERES de nationalité française demeurant 8 Chemin de la Regretée 97114 TROIS RIVIERES - IMMATRICULATION : RCS de POINTE-A-PITRE - Pour avis.

Doss n° 20230693/LRM/AZ

## FONDS DE COMMERCE

FC07139



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

Aux termes d'un acte sous signature privée du 24/11/2022.

Enregistré au SIE de Pointe-à-Pitre, Dossier 2022 00052232 référence 9714P32 2022 A 02363 le 08/12/2022.

La Société LES RESIDENCES DE LA CARAVELLE, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social au Route du Rotabas 97180 SAINTE-ANNE Immatriculée n°847 690 906 RCS POINTE-A-PITRE, a cédé à :

La société CHATHO SARL au capital de 7 000 € ayant son siège social au Route de Rotabas 97180 SAINTE-ANNE Immatriculée n°920 908 555 RCS POINTE-A-PITRE, un fonds de commerce de snack bar sis et exploité Route du Rotabas 97180 SAINTE-ANNE au prix de 65 000 €.

Entrée en jouissance au 24/11/2022.

Les oppositions et correspondances seront reçues dans les 10 jours de la date des publicités légales au cabinet SCP MORTON & ASSOCIÉS 30 Rue Delgrès 97 110 POINTE-A-PITRE.

Pour avis

Doss n° 20220270/LRM/AZ

Notre mail :

leprobant@orange.fr

**LE CARNAVAL 2023**  
*Comme si vous y étiez*

**DIM 29 JANVIER - 15H LE MOULE**  
**DIM 5 FEVRIER - 15H LES ABYMES**  
**DIM 12 FEVRIER - 15H BAIE-MAHAULT**

REGION GUADELOUPE  
*Archipel d'Avenir*

RADIO RCI.FM @RCIGUADELOUPE

# Nouvelles règles de l'assurance chômage :

Fanny Fontan



Image d'illustration (DL)

**La nouvelle réforme de l'assurance chômage mise en œuvre depuis le 1er février concerne principalement l'introduction d'un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail. Compte tenu de la situation économique particulière des départements d'Outre-mer, elle ne s'y appliquera pas.**

Le ministre du Travail Olivier Dussopt l'avait annoncé alors qu'il présentait sa réforme aux partenaires sociaux le 21 novembre dernier : l'évolution des règles de l'assurance chômage ne s'appliquera pas aux Outre-mer. Et c'est confirmé. « Le ministre de l'Intérieur et des outre-mer Gérald Darmanin et le ministre délégué chargé des outre-mer Jean-François Carenco saluent la bonne prise en compte de la situation particulière des territoires d'outre-mer dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales applicables le 1er février 2023 » indiquait le ministère de l'Intérieur et des outre-mer dans un communiqué le 31 janvier.

Comme le prévoit le décret relatif au régime d'assurance chômage pris, en application de la loi portant mesures d'urgence relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, de nouvelles règles de l'assurance chômage sont entrées en vigueur en France hexagonale le 1er février 2023. « Notamment une modulation de la durée d'indemnisation sera possible en fonction de l'état de la conjoncture » précise le communiqué.

« En Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte (qui relève d'une autre convention chômage), à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre et Miquelon la réduction d'un quart de la durée d'indemnisation du chômage ne s'applique pas » poursuit le ministère qui considère que « cette adaptation de la réforme de l'assurance chômage aux difficultés des marchés de l'emploi ultramarins démontre l'attention du Gouvernement à la situation particulière des habitants des Outre-mer. »

« En effet, le niveau élevé du chômage dans ces territoires et une baisse moins forte que dans l'hexagone y justifie une différenciation des règles. La prise en compte des réalités locales permet ainsi de protéger le pouvoir d'achat de ménages fragiles, tout en continuant les efforts pour permettre un retour au travail durable. »

Situation sociale explosive et taux de chômage supérieur de moitié à celui de la métropole, les territoires ultramarins bénéficient déjà de régimes spéciaux en matière de contrats aidés et d'exonérations de charge plus avantageux que sur le reste du territoire.

Lors de sa conférence de présentation de son programme présidentiel en mars 2022, Emmanuel Macron avait livré un premier bilan rapide de son action dans les Outre-mer à la fin de son premier mandat. « On doit aller beaucoup plus loin sur la lutte contre la vie chère et la création d'emploi. On a de très bons résultats de baisse du chômage, faut aller encore plus loin et plus fort ». Le taux de chômage est en effet bien supérieur dans les Outre-mer. En 2019, l'Insee publiait un rapport sur la situation de l'emploi dans les territoires ultramarins.



« Entre 2014 et 2018, le taux de chômage a baissé dans les quatre DOM historiques et le taux d'emploi a peu varié. L'écart avec la France métropolitaine reste stable et marqué. Sur la même période, en Guyane, le halo autour du chômage, déjà élevé, a sensiblement augmenté. Mayotte se distingue nettement des autres DOM avec une situation qui s'est dégradée en quatre ans du fait notamment de la forte croissance démographique qui amène de nombreux candidats sur le marché du travail. Le taux de chômage y atteint 35 % en 2018 » indiquait l'institut en préambule avant de détailler la situation par territoire.

## 23 % de chômage en Guadeloupe en 2018

Ainsi, en 2018, l'Insee notait la relative stabilité du taux de chômage en Guadeloupe : 23 % contre 24 % quatre ans auparavant. « Le chômage des moins de 30 ans est en 2018 au même niveau qu'en 2014 : avec 47 % de la population active, il s'agit de la valeur la plus élevée des quatre DOM historiques. Le halo autour du chômage, qui a un peu augmenté au cours des quatre années, est comparativement moins important qu'en Martinique. Il représente 70 % du nombre de chômeurs en 2018 ».

## 19 % de chômage en Guyane en 2018

Quant à la Guyane, l'Insee notait que le taux de chômage s'était abaissé entre 2014 et 2018, passant de 22 à 19 %. « Celui des moins de 30 ans (32 %) demeure le plus réduit des DOM, mais reste encore deux fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Dans le même temps, les effectifs du halo autour du chômage augmentent de 50 % ; ils représentent en 2018 près du double du nombre de chômeurs. La proportion des moins de 30 ans y est de l'ordre de 40 % et reste stable sur les quatre années ».

## 18 % de chômage en Martinique en 2018

La Martinique détenait en 2018 le taux de chômage le plus contenu des outre-mer. « Malgré sa baisse de deux points en quatre ans, il reste deux fois supérieur à celui de la France métropolitaine (18 % contre 9 %). Les taux de chômage féminin et masculin sont quasiment identiques (respectivement 17 % et 18 %). Le halo autour du chômage a légèrement augmenté. En Martinique, en 2018, il équivaut à près de 90 % du volume des chômeurs contre moins de 60 % en métropole ; sa féminisation est moins importante que dans les autres DOM » notait l'Insee. Précisons que « halo autour du chômage » décrit, selon la définition de l'Insee, « une personne sans emploi qui soit à recherché un emploi mais n'est pas disponible pour travailler, soit n'a pas recherché d'emploi mais souhaite travailler et est disponible pour travailler, soit souhaite travailler mais n'a pas recherché un emploi et n'est pas disponible pour travailler ». Une personne sans emploi donc.

Dans ce même rapport l'Insee ajoutait qu'en 2017, les cinq DOM faisaient partie des 10 % des régions européennes (NUTS 2) les plus touchées par le chômage : « dans ces régions, le taux de chômage est supérieur à 17 %, contre 7,6 % en moyenne dans l'Union européenne (UE). Ainsi, les taux de chômage des DOM sont parmi les plus élevés de l'UE avec ceux des régions grecques, du sud de l'Espagne et de quelques régions du sud de l'Italie. En particulier, le taux de chômage à Mayotte (30 %) est le plus élevé de l'UE, légèrement supérieur à ceux des régions grecques de Macédoine et de Grèce occidentales, et de l'Estrémadure en Espagne. Les taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans dans les DOM sont parmi les plus faibles des régions européennes avec ceux des régions du sud de l'Italie et de la Grèce. Marquée par une population en âge de travailler très jeune et peu formée, Mayotte est la seule région européenne où le taux d'emploi est en dessous des 35 %, soit 6 points de moins qu'en Sicile ou en Calabre.

À l'inverse, dans certaines régions d'Allemagne ou du Royaume-Uni, le taux d'emploi atteint près de 80 % ».

## Ce qui a changé dans l'Hexagone depuis le 1er février

Comme le rappelle le site vie publique, les premières dispositions de la réforme de l'assurance chômage, mises en place en novembre 2019 et finalement entrées en vigueur en octobre 2021 du fait du Covid, répondaient à trois objectifs majeurs : lutter contre le recours abusif aux contrats courts, faire en sorte que le travail paye plus que l'inactivité et renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Et devait également permettre de réaliser des économies. « Entre 2009 et 2019, le régime d'assurance-chômage a connu un déficit moyen de 2,9 milliards d'euros par an. Du fait de la bonne conjoncture économique, le régime d'assurance-chômage serait revenu à une situation excédentaire en 2022, avec un solde estimé à 4,4 milliards d'euros » avance le site gouvernemental.

La nouvelle réforme de l'assurance-chômage, mise en œuvre depuis le 1er février 2023 vise quant à elle à répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises depuis la crise du Covid-19 et de favoriser le plein emploi. « Selon le ministère du travail, 60% des entreprises disent avoir des difficultés à recruter, en particulier dans le secteur industriel. La réforme devrait déboucher sur 100 000 à 150 000 retours à l'emploi à moyen terme. Elle permettrait, par ailleurs, d'économiser jusqu'à 4 milliards d'euros, selon l'Unédic. La loi du 21 décembre 2022 permet au gouvernement d'introduire un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail, selon un principe dit de « contracyclicité ». L'idée est de durcir les règles d'indemnisation quand la situation du marché du travail est bonne et quand des emplois sont à pourvoir, et d'assouplir ces règles quand la situation se dégrade » résume Vie publique. Cette réforme, qui s'applique aux demandeurs d'emploi ouvrant des droits après le 1er février 2023 vient donc compléter la première. Si jusque-là, la durée d'indemnisation dépendait pour les moins de 53 ans, de la durée d'affiliation lors des 24 derniers mois, pour les 53 ans et plus, de la durée d'affiliation lors des 36 derniers mois, elle dépend désormais aussi de l'état du marché du travail.

Ainsi, si le taux de chômage est inférieur à 9% ou s'il ne progresse pas de plus de 0,8 point sur un trimestre, la situation économique est considérée comme bonne. La durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi est alors réduite de 25%, en respectant une durée minimale de 6 mois. Ainsi, un demandeur d'emploi qui aura cotisé à hauteur de 24 mois verra la durée de ses droits réduits à 18 mois. Si le taux de chômage est supérieur à 9% ou s'il progresse de plus de 0,8 point en un trimestre, la situation économique est considérée comme dégradée et la durée d'indemnisation est alors rétablie à 24 mois. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un complément de fin de droits de 25%.

C'est donc cette modulation qui ne sera pas appliquée dans les DOM, ni auprès de certains publics : marins-pêcheurs, des dockers, des intermittents du spectacle, des expatriés qui bénéficient d'un régime particulier et des demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle. Il faudra toujours justifier de 6 mois de travail sur les 24 derniers mois pour bénéficier de l'assurance-chômage. Les règles de calcul de l'allocation chômage, mises en place en octobre 2021, ne seront pas modifiées. En outre, depuis le 1er février 2023, l'accès aux allocations chômage est supprimé en cas d'abandon de poste sans motif légitime (raisons médicales, droit de grève...) ou en cas de refus de contrats à durée indéterminée (CDI) pour les salariés en contrats courts (contrat à durée déterminée - CDD - ou contrat d'intérim).

## Plus que quelques jours pour candidater à la 3e édition des Talentueuses



Capture écran site : © Les Talentueuses

**Plus que quelques jours pour s'inscrire à la troisième édition du programme les Talentueuses, un incubateur qui accompagne les femmes porteuses de projets implantées aux Antilles-Guyane ou à la Réunion. Pour Virginie Lebeau, la fondatrice du réseau Femmdoubout à l'initiative de ce projet, l'objectif de cette édition est de s'adapter aux difficultés du contexte actuel afin d'aborder la réalité du marché comme on aborde un véritable « un ring de boxe ».**

Après deux premières éditions, le programme les Talentueuses porté par l'association Femmdoubout, remet le couvert avec une troisième édition dans un contexte de post-pandémie et dans un climat inflationniste. C'est ce qui a donné l'idée à la fondatrice Virginie Lebeau, d'élaborer cette troisième édition comme on élabore un entraînement sportif, en vue d'un combat de boxe. « En temps normal lorsqu'on entreprend, il faut être dans une phase de préparation et se dire que le parcours ne sera pas tout rose et que l'on sera confronté à des embuches, des étapes qui feront que notre entreprise pourra atteindre un stade de croissance et de stabilité. Par rapport à la deuxième édition où notre slogan était "entame ton propre marathon entrepreneurial" on reste toujours dans ce cadre mais on a passé un cran supérieur. On passe au ring de boxe en raison du contexte de crise de 2023 qui est à la fois géopolitique, sociétal et économique. Tous ces paramètres sont à prendre en considération lorsque l'on entreprend ou que l'on est déjà entrepreneur et que l'on veut rester dans le match », indique-t-elle.

La métaphore filée ne s'arrête pas là, toute la campagne de communication a été bâtie sur ce parallèle sportif. « Lors de nos escales en Guadeloupe et en Martinique nous avons eu la thématique "entrepreneuse sur le ring". Nous avons invité des entrepreneurs d'expérience qui nous ont dit comment ils ont traversé cette crise, pourquoi ils ne sont pas encore K.O et qu'est-ce qui leur donne encore envie en 2023 d'être dans l'espace entrepreneurial ? », explique Virginie Lebeau. « La préparation doit être physique et mentale. Quand on entreprend c'est pareil si la santé ne suit pas, l'entreprise ne sera pas en bonne santé. Si le mental ne suit pas on aura aussi beaucoup d'entrepreneurs qui vont faire des burn-out », poursuit-elle.

### Critères de sélection

Durant 6 à 8 mois, 12 porteuses de projet par territoire seront accompagnées par cet incubateur nomade et interrégional pour concrétiser l'installation de leur entreprise, ou pour ajuster leur business plan, si elles sont déjà établies. Les personnes intéressées peuvent candidater jusqu'au 6 février. « Les candidates seront sélectionnées sur la viabilité du projet. Mais à côté de cela on peut avoir un très beau projet, donc il ne faut jamais oublier que c'est la personne qui porte ce projet qui va l'emmener très loin. C'est pourquoi il faut cette détermination, cette ambition. Nos critères vont être basés sur tous ces points. En termes de sélection nous avons toujours eu des Talentueuses qui étaient représentatives de différents secteurs d'activité que ce soit dans le numérique, l'artisanat, la prestation de service, le commercial ou encore le domaine agricole. En termes de cible, nous sommes entre 25 et 52 ans, des femmes qui peuvent être dans une optique de reconversion et qui se disent : c'est maintenant ou jamais que j'entreprends », établit Mme Lebeau.

Un programme autour du « savoir entreprendre et rebondir dans un contexte de crise diversifiée », donc, avec toujours en ligne de mire l'importance du réseau. « Nous avons toujours cette talent full box qui est une méga boîte innovante au contenu 100% entrepreneurial, où nous avons glissé un certain nombre d'outils didactiques, qui pourront servir en parallèle de la formation dont elles bénéficieront en présentiel et en virtuel. Nous voulons faire en sorte qu'elles bénéficient d'un réseautage intercohorte pour voir ce qu'il se passe sur leur territoire, mais aussi ailleurs. [...] C'est un de nos buts lorsque l'on parle de notre projet c'est pour qu'elles puissent avoir une vision commune, un partage, une entraide. Ce qui parfois est un peu difficile entre femmes qui entreprennent. Nous avons créé un réseau, mais à la base notre association Femmedoubout a pour optique d'apporter un réseau de femmes qui entreprennent dans le monde, à la fois en Outre-mer et au-delà », conclut-elle.

**Candidatures ouvertes jusqu'au 6 février minuit sur le site : <https://www.leworkinglabdestalentueuses.com/>**





**Artisans,**

face à la crise de l'énergie,  
votre CMA vous informe sur  
**les aides du Gouvernement**  
et vous accompagne dans  
vos démarches

**Ne restez pas seuls,  
contactez-nous**

**ARTISANAT.FR**





Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

➤ COMMUNIQUÉ

# Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

**DU 27 JANVIER  
AU 3 FÉVRIER 2023**



## L'artisanat forme et recrute !

Rejoins la CMAR  
Guadeloupe, leaders  
de la formation

Chambre de Métiers et de l'artisanat  
de région Guadeloupe  
0590 80 23 33  
[cmguadeloupe.org](http://cmguadeloupe.org)

Contact-presse :  
Muriel Moreno - 0690 65 46 28